

12 juillet 2018



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN ENJEU PROPREMENT CULTUREL

C'est une exception française : en 1977, une loi sur l'architecture était votée. Autre spécificité : les politiques de l'architecture sont placées depuis 1995 sous l'égide du ministère de la Culture. Enfin, la loi LCAP de 2016 a réaffirmé avec force l'importance culturelle de l'architecture. C'est donc un acquis.

Pour autant aujourd'hui, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) semble remettre en cause la qualité proprement culturelle de l'aménagement du territoire. Elle développe en effet une logique de simplification des normes qui pourrait à terme entraîner la répétition des erreurs d'urbanisme d'après-guerre dont nous payons aujourd'hui encore le prix.

Il importe de rappeler l'enjeu : quelle ville voulons-nous pour demain ? On parle déjà de "ville 3.0" ... C'est dès aujourd'hui qu'elle se construit.

La Convention de Faro (Conseil de l'Europe) disait déjà, en 2005, que le patrimoine culturel « *inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux* ». Nous construisons cette interaction chaque jour. Nous construisons chaque jour notre patrimoine culturel.

La FNCC est une fédération dédiée à la promotion de la culture dans les politiques territoriales. Son objet n'est pas tel ou tel secteur particulier des arts et de la culture mais la contribution – ou l'impact – de l'ensemble des politiques publiques sur la vitalité culturelle du pays. Sur son attractivité et son rayonnement aussi. D'où ses interrogations...

La FNCC a vocation à promouvoir la dimension culturelle dans chaque politique publique et notamment dans l'aménagement et la fabrique de la ville. Elle souhaiterait interpeller l'Association des maires de France (AMF) ainsi que l'ensemble des associations généralistes sur ces enjeux. La Fédération dit aussi sa disponibilité pour contribuer à une réflexion dont dépend non seulement le bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens mais le cadre même de notre espace partagé et du patrimoine culturel que nous léguerons aux générations futures.

la FNCC